



le voisin entreprend des travaux entraînant des dommages chez moi

Par **charlene08**, le **20/09/2011** à **14:43**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un appartement situé dans une maison ou y a deux appartements; un par étage; j'habite celui du dessus. J'ai réalisé des travaux à l'intérieur que j'ai finis en août 2010.

Mon voisin, propriétaire depuis quelques mois a entrepris lui aussi des travaux à l'intérieur de son appartement. Il a, pour information casser la cloison de son plafond qui servait à maintenir mon appartement....Ce qui fait que plus rien n'est maintenu ou presque.

Aujourd'hui, des fissures sont présentes de partout sur les murs de mon appartements mais aussi dans le carrelage, douche ...

J'ai appeler les assurances, fais une déclaration.

Ils m'ont envoyés, mercredi 14/09 un expert ainsi qu'un huissier, disant que le coût des travaux seraient à la charge du voisin (TOUT est à refaire), qu'il faudrait renforcés tout ça au plus vite, etc...Autrement dit, le coût est très important étant donné que le voisin n'est pas assuré pour les travaux.

Aujourd'hui, 20/09, j'apprends que mon assurance a classé le dossier sans suite sous prétexte que c'était un problème de co-propriété et que je ne suis pas assuré pour ce genre de chose.

Je ne veux pas en rester là, parce que je ne peux pas vendre ni louer mon appartement dans cet état là. Je voudrais avoir des conseils sur les démarches ou les solutions à appliquer des maintenant. Dois-je avoir recours à la justice?

merci par avance pour votre aide